

9730425Z
ACADEMIE DE LA GUYANE
LYCEE PROFESSIONNEL RAYMOND TARCY
4401 AV GASTON MONNERVILLE
97320 ST LAURENT DU MARONI
Tel : 0594279796

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 31/03/2016

Réuni le : 11/04/2016

Sous la présidence de : Alain N-Guyen-Van-Danh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 18/03/2016.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable [X]

Avis défavorable []

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0